

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0031868

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1259 Société : RAM A3202

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : NASR SALAH

Date de naissance : 01.01.1952

Adresse : rue 33 N°36 ALIA 1 - OULFA - CASA

Tél. : 0662807355 Total des frais engagés : 2024,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. OUAJDI SOUKAINA
Médecin Généraliste Agréé
Hay Adil Rue 9 N° 120
Etage 2 - Casablanca
Tél : 0522 61 61 30

Date de consultation : 21 / 05 / 2022

Nom et prénom du malade : BAGASSE BATOUH Age : 65

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : 1 gestite + dyslipidémie + hyperglycémie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 06 / 10 / 2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/10/22	h	1	150	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

21/10/22

499,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

03/10/22

B + SE

1450,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

Montant détaillé des Honoraires

AM

PC

IM

IV

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

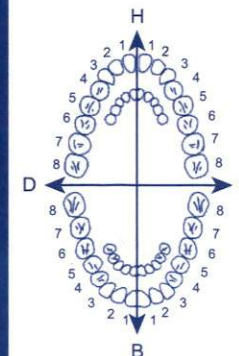
Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées

Nature des Soins

Coefficient



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H

25533412 21433552

00000000 00000000

D G

00000000 00000000

35533411 11433553

B

[Création, remont, adjonction]

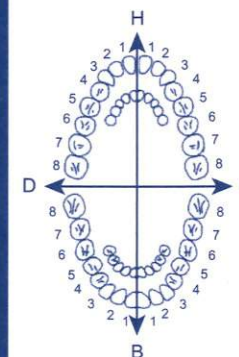
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ANTHYL® 160 mg CP/PI
P.P.V.: 116,80 DH
118001 1816
ANTHYL® 160 mg CP/PI
P.P.V.: 116,80 DH
118001 1816
ANTHYL® 160 mg CP/PI
P.P.V.: 116,80 DH
118001 1816

ORDONNANCE

CASA, Le: 21/09/2022

MM BARNASSE BATOUL

116,80 x 3

① Lipenthyll 160 (S)
1/2 le soir et de 3 mois
23,80

② Exor long Ades 1/2 1/2 1/2
70,10

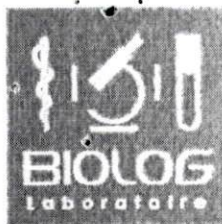
③ Reflux Aid Stick. 18x 21/2

494,20

PPV / 3DH 40
EXP 01/2024
LOT 1N0292

LPT 221590
EXP 2025/01
PPC 70 DHE

Dr. OUADI SOUKAINA
Médecin Généraliste Agée
Hôpital Rue 9 N° 1
Etage 2 - Casablanca
Tél: 0522 61 61 30



LABORATOIRE BIOLOG

D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION

14-16, RDC Bd HH24, Lot. Saâd El Khair - Hay Hassani Casablanca
Tél: 05 22 90 05 04 / 14 04 - Fax: 05 22 90 12 22 - email : lab.biolog@gmail.com
CNSS: 8871479 IF: 40497439 PATENTE: 37989126
ICE : 00006446600083

Dr Youssef ZIANE

Directeur Biologiste Médical

Diplômé de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Rabat

Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier – France

Code INPE: 093069937



Organisme : MUPRAS

Casablanca, le : 03/10/2022

FACTURE N° : 220008666

Nom et Prénom : Mme Batoul BAGASSE

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Frais Prélèvement	B17	B
HKIT	Kit prélèvement Test Respiratoire	E458.8	E
	Cholestérol total	B30	B
	Glycémie à jeun	B30	B
	HbA1c	B100	B
	Triglycérides	B60	B
	Pieges HbA1c	0	
	Test respiratoire à l'urée C13 pour Helicobacter pylori	B500	B

Total des B : 737

Montant total de la facture : 1450.00Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille quatre cent cinquante dirhams s.

NB : Tout changement de la date de la facture est non permis (veuillez respectez les délais de dépôt de vos dossiers médicaux auprès de votre assurance)





Laboratoire

BIOLOG SAAD EL KHAIR

d'Analyses Médicales et Biologie de la reproduction

مختبر بيولوج سعد الخير للتحاليل الطبية

Biochimie clinique
Bactériologie médicale
Hématologie clinique
Immunologie
Auto-immunité

Hormonologie - Oncologie
Parasitologie - Mycologie
Virologie médicale
Biologie de la reproduction
Biologie moléculaire

CODE INPE:



* 0 9 7 1 6 3 1 8 2 *

Date du prélèvement : 03/10/2022 à 08:20

Code patient : 220613-0011

Né(e) le : 15/02/1957 (65 ans)

Mme Batoul BAGASSE

Dossier N° : 221003-0021

Prescripteur : MS



BIOCHIMIE SANGUINE

13/06/2022

Glycémie à jeun*

(Hexokinase G6PD-H - Beckman Coulter AU480)

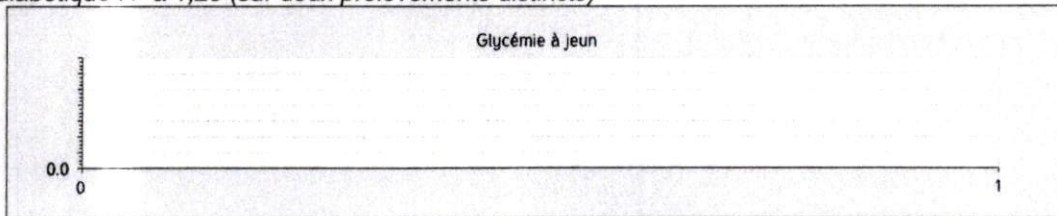
1,43 g/L
7,94 mmol/L

(0,70-1,10)
(3,89-6,11)

1,06

Consensus:

- Taux normal : de 0,60 à 1,10 g/L
- Diminution de la tolérance au glucose : de 1,10 à 1,26 g/L
- Sujet diabétique : > à 1,26 (sur deux prélèvements distincts)



Hémoglobine glyquée par HPLC

(Tosoh Biosciences GX-HPLC)

6,5 %

(4,0-6,0)

Variant Hémoglobine

Absence de variant d'hémoglobine

Valeurs de référence :

- Sujet normoglycémique : 4,00 à 6,00 % de l'hémoglobine totale.
- Sujet diabétique équilibré : objectif ciblé autour de 6,50 %.
- Diabète mal équilibré : taux supérieur à 8,50 %.

Cholestérol total*

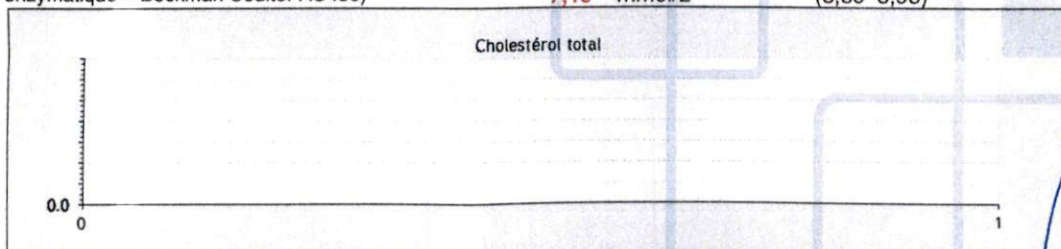
(Dosage enzymatique - Beckman Coulter AU480)

2,78 g/l
7,19 mmol/L

(1,30-2,30)
(3,36-5,95)

13/06/2022

2,07





Laboratoire

BIOLOG SAAD EL KHAIR

d'Analyses Médicales et Biologie de la reproduction

مختبر بيولوج سعد الخير للتحاليل الطبية

Biochimie clinique
Bactériologie médicale
Hématologie clinique
Immunologie
Auto-immunité

Hormonologie - Oncologie
Parasitologie - Mycologie
Virologie médicale
Biologie de la reproduction
Biologie moléculaire

CODÉ INPE:



* 0 9 7 1 6 3 1 8 2 *

221003-0021 - Mme Batoul BAGASSE

13/06/2022

Triglycérides*

(Dosage enzymatique - Beckman Coulter AU480)

3,23

g/L

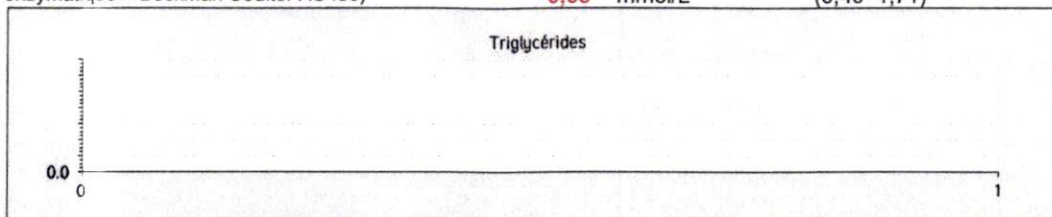
(0,35-1,50)

1,27

3,68

mmol/L

(0,40-1,71)



BACTERIOLOGIE

RECHERCHE D'HELICOBACTER PYLORI : Test respiratoire à l'urée 13C

(Spectrophotométrie IR: RICHEN IR-force 200)

T0 min

-25,50 delta ‰

T 30 min

-25,00 delta ‰

DOB (T30 min - T0 min)

0,50 delta ‰

(<4,00)

Résultat

Absence d'Helicobacter pylori

Interprétations : DOB = T30 min - T0 min en delta ‰:

- inf. à 4,00 : Résultat négatif

- Sup. ou égale à 4,10 : Résultat positif

BIOLOG et vous ?

LES PIEGES DE L'HbA1c :

1- Les situations qui surestiment le dosage de l'HbA1c :

Hypertriglycémie, insuffisance rénale/hyperurémie (Hb carbamylée), déficit en fer (anémies), vitamine b12, folates, splénectomie, abus d'opiacés, d'alcool ou d'acide acétylsalicylique, hyperbilirubinémie, présence d'hémoglobine foetale HbF (thalassémie).

2- Les situations qui sous-estiment le dosage de l'HbA1c :

Vitamines C et E, maladie hépatique chronique, hémodialyse, hémolyse, transfusion sanguine, présence d'HbS et C (facilement dépistées grâce au dosage par HPLC), splénomégalie, médicaments : dapsone, antiviraux, interféron, fer, EPO et grossesse.

Validé par : Dr Youssef ZIANE

Youssef ZIANE
BIOLOGIE